

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;

VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel;

VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a modifié;

VU la loi n°65-3 du 20 Avril 1965, portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature;

VU les recours en grâce formés par les condamnés ci-après désignés ;

VU les avis émis par le Conseil Supérieur de la Magistrature en ses séances des 22 Juillet 1971 et 10 Mars 1972;

VU les transmissions des dossiers effectuées les 25 Octobre 1971 et 23 Mars 1972 par le Conseil Supérieur de la Magistrature;

D E C R E T E :

ARTICLE IER - Sont rejetés les recours en grâce formés par les condamnés ci-après désignés :

- GHAMOUI Mouédjihoun - Né en 1938 à Agbanou(Allada) - Condamné le 31 Décembre 1968 à Un mois d'emprisonnement par le Tribunal de Ière Instance de Cotonou -
- Recours du 14 Janvier 1969 -
- TOLO-Kpobadagni Comlan Laurent - Né en 1943 à Abomey - Condamné le 4 Décembre 1967 à 8 ans de réclusion par la Cour d'Assises du Dahomey-
- Recours du 12 Août 1970 -
- DOSSOU-GBETE Antoine Jean - Né en 1939 à Ouidah - Condamné le 11 Juin 1971 à 3 ans d'emprisonnement par la Cour d'Appel de Cotonou -
- Recours du 6 Août 1971 -
- LASSISSI Mounirou dit Kékéré - Né en 1927 à Porto-Novo - Condamné le 3 Juin 1969 à 10 ans de travaux forcés et à 5 ans d'interdiction de séjour par la Cour d'Assises du Dahomey -
- Recours de Juillet 1971 -
- AISSI Barnabé - Né le 25-12-1921 à Ouidah - Condamné le 9 Juillet 1971 à 2 ans d'emprisonnement par la Cour d'Appel de Cotonou -
- Recours du 12 Août 1971 -
- AZONTOHAGNON Innocent - Né en 1933 à Ouidah - Condamné le 5 Mai 1970 à 5 ans de réclusion et à 10 ans d'interdiction de séjour par la Cour d'Assises du Dahomey -
- Recours du 23 Septembre 1970 -
- AHOYO Paul - Né le 20 Juillet 1946 à Abomey - Condamné le 12 Mars 1971 à 4 mois d'emprisonnement et à 25.000 frs d'amende par la Cour d'Appel de Cotonou -
- Recours du 18 Mars 1971 -
- ATTIDOKPO Basile - Né le 26 Décembre 1932 à Porto-Novo - Condamné le 19 Juin 1970 à 3 mois d'emprisonnement et à 6.000 frs d'amende par la Cour d'Appel de Cotonou -
- Recours du 4 Juillet 1970 -

- SALAMI Fataou - Né en 1936 à Cotonou - Condamné le 20 Novembre 1970 à 3 ans d'emprisonnement par le Tribunal de 1ère Instance de Cotonou -

- Recours du 1er Décembre 1970 -

- GHANSOUIOU Aboki - Né en 1934 à Athiémé - Condamné le 29 Avril 1970 à 10 ans de réclusion par la Cour d'Assises du Dahomey -

- Recours du 29 Septembre 1970 -

- ADECHIAN Théophile - Né en 1921 à Sakété - Condamné le 5 Août 1965 à 15 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises du Dahomey -

- Recours du 28 Juillet 1970 -

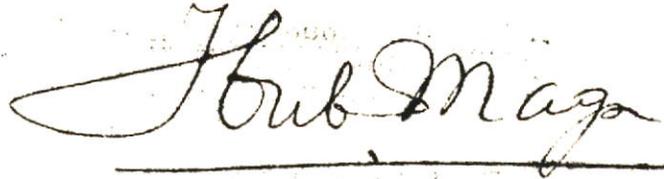
- AGBO Anani Damien - Né en 1939 à Ouidah - Condamné le 21 Avril 1970 à 4 ans d'emprisonnement par le Tribunal de 1ère Instance de Cotonou -

- Recours du 22 Juin 1970 -

ARTICLE 2 - Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié aux susnommés par les soins du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou -

Fait à COTONOU, le 27 Avril 1972.

Par le Conseil Présidentiel,



Hubert MAGA



Justin AHOMADÉGBE-TOMETIN



Sourou-Migan APITHY

AMPLIATIONS:

PCP 4 - MJL 6 - Ministères II - MCP 4 -
CSM 5 - CS 6 - IAA - DCCT - DN 3 -
Gde.Chanc.I - DEP - Dtion. Stat. 4 -
DGJL 4 - JORD I - Intéressés 13 -